DEPARTEMENT de la HAUTE SAVOIE (74)

Commune du PETIT BORNAND LES GLIERES

******

Annexes Sanitaires

Volet : Eau Potable

******

Réseaux :

- Réseau de distribution d'eau potable
- Réseau d'eau potable futur (projet)
- Réseau d'adduction d'eau potable.
- Eau Brute (bétail)
- Poteau incendie *
- Réservoir
- Désinfection
- Périmètre de protection de captage (PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné)
- Captage/Forage
- Maillage existant
- Unité de distribution

Divers :

- Contour PLU (zone U et AU)
- Secteur Potentiellement Urbanisable

Emprise réelle du plan:

Certifié conforme par le Maire, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017, approuvant le PLU de Petit-Bornand-les-Glières.

Le Maire,
Marc CHUARD

* <<Origine 74. Reproduction interdite- Droits du SDIS74 réservés>>

Date : Février 2017
Echelle: 1/8 000
Fichier: AS_AEP_Pt-BORNAND.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altais, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>

SAINT-LAURENT

BRIZON

LA ROCHE-SUR-FORON

THORENS-GLIERES

ENTREMONT

Echelle 0 100 m 200

N

Termine
Bellay
Le Clos
Le Chaudelet
Les Ouches
Les Peintres
Levey
Réservoir de Morat
V = 22 m³
Morat-Sud
Saxles
Trembay
Les Saupards
Chauboras
Chez Veuillet
Le Creux
Au Chêne
Au Pont des Ires
Le Villard
Puze
La Place
CAPTAGE DU MORAT
Q max autorisé : 15 m³/j
FORAGE DE LA PUZE
Q étiage : 20 m³/j
PR Captage de Pont de Pierre (Thorens-Glières)
Les Sères
Les Lignières
Réservoir des Lignières
V = 20 m³
Le Crêt
Projet à court terme :
Le Crêt
--> Réfection du réseau AEP Ø200 !!
conjointement aux travaux d'assainissement
CAPTAGES DES LIGNIERES
Q max autorisé : 15 m³/j
Crêt d'Amont
Les Sarrons
Réservoir de la Puya
V = 170 m³
CAPTAGE DE L' ESSERT
Q max autorisé : 30 m³/j
Le Mosset
Réservoir de l'Essert
V = 57 m³
L'Essert
CAPTAGE DE LA PUYA
Q max autorisé : 1020 m³/j
La ville
Forage de la Mandrolière (Eau Brute)
Réservoir de la Ville
V = 300 m³
Captage des Taillis
(convention avec Entremont)
Source de Puvat
Forage des Mouilles
Thorens -Glières